DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 02 juin 2022

- ***ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE***

1. Procès-verbal de la séance du 12 mai 2022

Approuve le procès-verbal de la séance antérieure 12 mai 2022.

2. GAL - Exploitation d'une plateforme biomasse en vue de la transformation de résidus de bois en plaquettes (chauffage) - Constitution de l'ASBL pluricommunale

Le marché d'exploitation d'une plateforme biomasse a été attribué à BIOSPACE.
L'ASBL pluricommunale doit maintenant être constituée dans les plus brefs délais afin que la plateforme puisse être exploitée à partir de début 2023, conformément aux délais fixés par le projet POLLEC 2020.
Pour rappel, le 24 février 2022, le Conseil a pris acte des projets de statuts. Ceux-ci ont été remaniés et doivent être approuvés.
Ainsi, il est demandé au Conseil communal :
- De constituer une ASBL pluricommunale nommée "CléBois" avec les communes de Gesves et d'Ohey, composée d'élus de la majorité des communes partenaires
- D'approuver les statuts de l'ASBL pluricommunale
- De désigner les représentants suivants à l'Assemblée générale suivant la proposition reçue des différents partis politiques concernés.
- *Majorité* :
    - Jean-Luc MOSSERAY
    - Paul-Bernard LESUISSE
    - Julien DELFOSSE
- *Minorité* : 2 conseillers à désigner

- De proposer à l'assemblée générale à créer, la désignation des administrateurs de l'ASBL suivant la proposition reçue des différents partis politiques concernés.

3. Règlement taxe sur l'exploitation de loges foraines 2022-2025 - Décision

Le 16 avril 2008, le Conseil communal a arrêté un règlement relatif à l'exercice et l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public.
Il est demandé au Conseil communal de revoir les tarifs et d'établir une taxe communale sur l'exploitation de loges foraines.
Ce qui change:
- Métiers de bouche - friteries, ventes de hot-dogs, croustillons : 70€ --> 80€
- Tirs, loteries, roulants, pêches aux canards : 40€ --> 60€
- Carrousels (manèges, élastiques) : 40€ --> 60€
- Luna parks : 20€ --> 100€
- Métiers étendus : auto-skooters, kartings : 50€ --> 75€

4. Intercommunale BEP - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022 - ODJ - Approbation

Il s'agit d'approuver les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du BEP qui se tiendra le mardi 21 juin en présentiel à 17h30 au Business Center Actibel, Avenue d'Ecolys, 2 à 5020 Namur.

5. **Intercommunale BEP Expansion economique - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022 - ODJ - Approbation**

Il s'agit d'approuver les points à l'ordre du jour de l' Assemblée générale du BEP Expansion économique du mardi 21 juin qui se tiendra en présentiel à 17h30 au Business Center Actibel, Avenue d'Ecolys, 2 à 5020 Namur.

6. **Intercommunale BEP Environnement - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022 - ODJ - Approbation**

Il s'agit d'approuver les points à l'ordre du jour de l' Assemblée générale du BEP Environnement du mardi 21 juin qui se tiendra en présentiel à 17h30 au Business Center Actibel, Avenue d'Ecolys, 2 à 5020 Namur.

7. **Intercommunale BEP Crematorium - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022 - ODJ - Approbation**

Il s'agit d'approuver les points à l'ordre du jour de l' Assemblée générale du BEP Environnement du mardi 21 juin qui se tiendra en présentiel à 17h30 au Business Center Actibel, Avenue d'Ecolys, 2 à 5020 Namur.

8. **Intercommunale IDEFIN - Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2022 - ODJ - Approbation**

Il s'agit d'approuver les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale Ordinaire d'IDEFIN du mercredi 23 juin qui se tiendra en présentiel à 17h30 en la salle Vivace du BEP.

9. **Intercommunale INASEP - Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022 - ODJ - Approbation**

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'ordre du jour de la première assemblée générale ordinaire de l'INASEP qui se tiendra le 22 juin 2022 à 17 H 30 à Naninne.

10. **Intercommunale IMIO - Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022 à 18h - ODJ - Approbation**

Le Conseil est invité a délibérer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale du premier semestre de l'intercommunale IMIO qui se déroulera le mardi 28 juin 2022 à 18h dans les locaux de la Bourse - Centre de Congrès - Place d'Armes, 1 - 5000 NAMUR.
Les pièces ne seront disponibles qu'à partir du 30 mai 2022.

11. **EthiasCo - Assemblée générale extraordinaire du jeudi 9 juin 2022 à 10h - ODJ - Approbation**

Le quorum requis n'ayant pas été atteint à l'occasion de l'assemblée générale du 05 mai dernier, il est demandé au Collège de porter à nouveau au vote du Conseil les points de l'ordre du jour de la deuxième assemblée générale extraordinaire dont une modification des statuts.

- Courriers réceptionnés à la commune le 11 mai dernier, en annexe, et informant de la tenue de la deuxième Assemblée générale extraordinaire de la scrl Ethias Co.
- Informations relatives à l'ordre du jour
- la commune est depuis 2017, membre coopérateur.
- le nombre de part/ voix est de 3.
- Délégué : Paul-Bernard LESUISSE en remplacement de Monsieur Dany WEVERBERGH en date du 08 septembre 2020
- possibilité de désigner un autre représentant (autre associé) par procuration - représentant à désigner et inscrire pour le 2 juin au plus tard
- le projet de nouveaux statuts est disponible en annexe
- Les informations relatives aux comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021 sont disponible sur le site www.ethias.be

12. TEC - OTW - Assemblée générale ordinaire du 08 juin 2022 - ODJ - Approbation

Le Conseil est informé de la tenue de l'Assemblée générale ordinaire de l'Opérateur de Transport de Wallonie le mercredi 8 juin 2021 à 11 heures**,** à l'auditorium du Moulin de Beez, rue du Moulin de Meuse,4 à 5000 BEEZ. Il est invité à se prononcer sur les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée.

13. ORES Assets - Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022 - ODJ - Approbation

Le Conseil est également invité à se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'Ores Assets qui se tiendra le 16 juin 2022 prochain.

14. La Terrienne du crédit social - Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2021 - ODJ - Approbation

Le Conseil est invité a approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire qui se teindra le 10 juin 2022 à 19h00 à la salle la Source, Place Toucrée,6 à 6900 Marche-en-Famenne.

15. Intercommunale IMAJE - Assemblée générale du 13 juin 2022- ODJ - Approbation

Le Conseil est invité a approuver les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale Ordinaire d'IMAJE du 13 juin qui se tiendra en présentiel à 17h30 en la salle Vivace du BEP.

16. IGRETEC - Assemblée générale ordinaire du 28 juin - ODJ - Approbation - Mandataire représentant la commune - Décision

Le Conseil est invité à :

- se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IGRETEC du 28 juin 2021 à 17h30.
- désigner un représentant de la commune

17. Fabrique d'Eglise Sainte-Geneviève de Florée - Compte 2021 - Approbation

En vertu du Décret du 13 mars 2014 portant sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel et du culte reconnus, le Conseil est chargé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'Eglise Sainte-Geneviève de Florée tel que repris ci-après :

Recettes totales	**13.763,34 €**
Dépenses totales	**3.388,03 €**
Résultat comptable	**10.375,31 €**

18. Fabrique d'Eglise Notre-Dame de Sorinne-la-Longue - Compte 2021 - Approbation

En vertu du Décret du 13 mars 2014 portant sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel et du culte reconnus, le Conseil est chargé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'Eglise Notre-Dame de Sorinne-la-Longue tel
que repris ci-après :

Recettes totales	**16.304,53 €**
Dépenses totales	**13.944,21 €**
Résultat comptable	**2.360,32 €**

19. Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Crupet - Compte 2021 - Approbation

En vertu du Décret du 13 mars 2014 portant sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel et du culte reconnus, le Conseil est chargé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'Eglise Saint-Martin de Crupet tel que repris ci-après :

Recettes totales	**15.228,29 €**
Dépenses totales	**12.130,16 €**
Résultat comptable	**3.098,13 €**

20. Fabrique d'Eglise Saint-Denys de Sart-Bernard - Compte 2021 - Approbation

En vertu du Décret du 13 mars 2014 portant sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel et du culte reconnus, le Conseil est chargé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'Eglise Saint-Denys de Sart-Bernard tel que repris ci-après :

Recettes totales	**22.573,31 €**
Dépenses totales	**19.323,66 €**
Résultat comptable	**3.249,65 €**

21. Fabrique d'Eglise Saint-Quentin de Courrière-Centre - Compte 2021 - Réformation

En vertu du Décret du 13 mars 2014 portant sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel et du culte reconnus, le Conseil est chargé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'Eglise Saint-Quentin de Courrière-Centre tel que repris ci-après :

Recettes totales	**10.505,86 €**
Dépenses totales	**3.441,10 €**
Résultat comptable	**7.064,76 €**

22. Fabrique d'Eglise du Sacré-Coeur de Trieu-Courrière - Compte 2021 - Réformation

En vertu du Décret du 13 mars 2014 portant sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel et du culte reconnus, le Conseil est chargé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'Eglise du Sacré-Coeur de Trieu-Courrière tel
que repris ci-après :

Recettes totales	**44.449,88 €**
Dépenses totales	**30.136,11 €**
Résultat comptable	**14.313,77 €**

23. Fabrique d'Eglise Sainte-Lucie de Maillen - Compte 2021 - Réformation

En vertu du Décret du 13 mars 2014 portant sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel et du culte reconnus, le Conseil est chargé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'Eglise Sainte-Lucie de Maillen tel que repris ci-après :

Recettes totales	**25.666,38 €**
Dépenses totales	**18.635,02 €**
Résultat comptable	**7.031,36 €**

24. BEP: Révision du plan de secteur de Namur en vue de l'extension du PAE de la Fagne - Avis

Le 7 avril 2022, l'Administration communale a réceptionné une demande officielle du BEP de révision du plan de secteur visant l'extension du parc d'activité économique de la Fagne à Assesse
Le 26 avril avril 2022, le projet a été présenté à l'occasion d'une réunion d'information préalable.
Du 26 avril au 10 mai 2022, les citoyens ont pu transmettre leurs remarques.
Le Conseil communal est invité à remettre son avis sur le projet, avis à communiquer au BEP le 03/06/2022 sous peine d'être réputé favorable.

25. Octroi des subventions aux diverses sociétés ou groupements de l'entité - Complément 2022 - Décision

Sur proposition de la Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait à l'attribution des subsides aux associations, le Conseil communal a décidé, le12 mai 2022 d'allouer une subvention ordinaire aux divers groupements de l'entité ;
Vu la demande complémentaire de l'ASBL MAGRIMPRE reçue par courriel en date du 2 mai 2022;
Considérant que le crédit budgétaire prévu pour cette dépense est insuffisant (le solde de l'article après les dépenses déjà prévues s'élèverait à 4.763,54 €) ;
Le Collège propose au Conseil communal d'allouer une subvention ordinaire à l'asbl Magimpré pour un montant de 4.000,00 €

26. Montants octroyés par le Collège communal en 2021 sur base de la délégation du Conseil communal

En 2021, le Conseil communal a délégué au Collège communal ses compétences en matière de subventions figurant nominativement au budget.
Le Conseil prend acte des subventions octroyées par le Collège.

27. Convention de mise à disposition d'un agent chargé des marchés publics au profit du CPAS - Approbation

Compte tenu :

- de la réduction du temps de travail de l'agent chargé des marchés publics
- de la nécessité d'assurer la transmission des savoirs dudit agent (fin de carrière)
- de la nécessité de prévoir des back-up opérationnels
- de la volonté de renforcer les synergies entre la commune et le CPAS,

Le 10 octobre 2021, le Comité de concertation Commune-CPAS a rendu un avis positif sur le recrutement d'un agent en charge des marchés publics, de niveau D4, D6 ou B1 et de le mettre à disposition du CPAS à concurrence de 30% de son temps de travail;
Le 7 février 2022, le Collège communal a décidé d'engager Mme Mireille SAC - échelle D4 - et de conclure avec elle un contrat à durée indéterminée, à temps plein.
Il est par conséquent demandé au Conseil communal d'approuver la convention de mise à disposition de Mme SAC au profit du CPAS.

28. Mise en oeuvre de la ZACC (Gendarmerie) - Définition de limite - Approbation du plan

Dans le cadre de la mise en œuvre prochaine de la ZACC et plus particulièrement la vente conditionnée de parcelles communale et privées, le Collège a désigné en date du 15/11/2021, Monsieur Jean-Philippe Noël, Géomètre-Expert, en vue de mesurer chaque parcelle faisant d'objet de la future vente.
En date du 14/02/2022, Monsieur Noël a transmis un plan de mesurage provisoire.
Afin que ce dernier puisse finaliser son plan, le Collège s'est positionné sur la nouvelle limite de propriété de la parcelle 48T avec la parcelle comportant la maison communale.
Le 18 mai 2022, Monsieur Noël a rendu son projet de plan complet et définitif suivant le plan établi par le Collège en sa séance du 2 mai 2022 (document joint);
Il est demandé au Conseil d'approuver ce plan, la fixation de cette limite influençant le patrimoine communal, afin de le transmettre officiellement au BEP et à Auxilians.

29. Accueil extrascolaire - Règlement d'Ordre Intérieur en application pour la rentrée scolaire 2022 - Décision

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le règlement d'ordre intérieur de l'accueil extrascolaire pour mise en application dès septembre 2022.
A la demande de l'ONE, les tarifs prévus dans le règlement-redevance ont été inclus au règlement d'ordre intérieur. Un paragraphe concernant les mesures prises en matière de sécurité et de santé a également été ajouté.

30. Contrat de Rivière Haute-Meuse : désignation du Conseiller en Environnement en tant que membre suppléant

Considérant que le conseiller en environnement de la commune a démissionné et qu'un nouveau conseiller en environnement a été engagé;
Considérant le renouvellement du Conseil d'Administration du Contrat de Rivière Haute-Meuse;
Le Conseil:

- Prend acte de la candidature au poste d'administrateur de Madame Nadia MARCOLINI, Echevine de l'Environnement
- Désigne le Conseiller en Environnement de la commune, Monsieur Kenny PETIT, comme représentant communal suppléant en remplacement du Conseiller en Environnement démissionnaire.

31. Mise en place de 4 parcours permanents de trail - Autorisation

Il est demandé au Conseil communal d'autoriser le passage et le balisage des parcours permanents de trail sur les tronçons publics de la commune d'Assesse, tels que représentés sur les plans joints au dossier (4 parcours permanents de trail de 8, 15, 26 et 36 km traversant les communes d'Yvoir et d'Assesse)

32. Commission consultative communale de la sécurité routière (CCCSR) - Remplacement de mandataires

La commission est composée de commissaires représentants le conseil communal et des commissaires citoyens non politiques représentants les villages.
Considérant que Julien DELFOSSE ne souhaite plus faire partie de la commission, et que Benjamin LEYDER n'est plus conseiller communal, ces mandataires doivent être remplacés.
Il est proposé de désigner :

- Madame Eliane PASCOLO en remplacement de Benjamin LEYDER
- Madame Caroline DAWAGNE en remplacement de Julien DELFOSSE